

## DE LA MORPHOLOGIE

Christos CLAIRIS

Université René-Descartes, Sorbonne

Une des difficultés fondamentales de la démarche scientifique est l'identification de l'objet d'une discipline particulière. En fait, il s'agit de la démarche qui permet à une science de se constituer en tant que telle, de délimiter son propre terrain en se différenciant des autres. D'une façon plus générale, toute théorie — et la science se veut théorie — se fonde sur la différence<sup>1</sup>. Avant toute intégration d'un objet à l'ensemble de la connaissance ordonnée, il est indispensable de marquer sa différence au reste. Pour qu'une discipline scientifique puisse exister, il faut qu'elle établisse son autonomie par rapport à toutes les autres.

Ainsi en va-t-il de la linguistique. Saussure, avec la clairvoyance d'un fondateur, fixait comme l'une des trois tâches de la linguistique, celle « de se délimiter et de se définir elle-même »<sup>2</sup>.

Depuis, deux tendances se sont confrontées : celle qui essaye d'établir l'autonomie de la linguistique et celle où, généralement, par goût de l'universel, on aboutit à brouiller ses limites. La confusion de la linguistique avec la philologie, la grammaire, la logique, la psychologie, la sociologie, la philosophie, la critique littéraire, l'ethnologie, la mathématique et bien d'autres disciplines a été l'attitude la plus habituelle de ceux qui, par tempérament, pour se conformer à une mode, pour s'attirer les suffrages d'un certain public, s'efforcent de toujours préserver des zones d'ombre.

1. Cf. Platon, *Philèbe*, 38b : τῆς δὲ διαφορᾶς αὐτοῖν ἐπὶ θεωρεῖν ἐλθωμεν « De la différence de ces deux allons nous vers (une) théorie. »

2. Saussure, *CLG*, Paris, Payot, p. 20.

Nous pensons avec Saussure qu'une linguistique autonome a droit à l'existence.

S'en tenir sans faiblir à l'attitude théorique, celle qui fonde la théorie sur la différence, exige que ce qui vaut pour la linguistique en tant que telle soit valable à l'intérieur même de la discipline sur les différents plans et dans les principaux chapitres dont les progrès de la recherche ont permis de dégager l'autonomie. Cette analyse prend sa source dans la nature même du signe linguistique qui se manifeste comme l'union du sens et du son. A l'intérieur du signe, un *symbole* au sens aristotélicien du terme, le sens et le son « tiennent ensemble »<sup>3</sup>. On n'insistera jamais assez sur ce « tenir ensemble » du sens et du son dans le signe linguistique. « Tenir ensemble » ne signifie pas qu'il y ait fusion du sens et du son, mais qu'il est impossible, à l'intérieur d'une langue, de considérer le sens sans qu'il soit *lié* au son et considérer le son sans qu'il soit *lié* au sens. En linguistique, on étudiera toujours le son d'un signe linguistique et le sens d'un signe linguistique en rapport l'un avec l'autre et jamais le son isolé du sens et *vice versa*<sup>4</sup>.

Dans cette perspective, qui est la nôtre, le travail fécond d'André Martinet pour analyser une langue a conduit, à ce jour, à l'établissement de quatre grands chapitres qui se veulent autonomes : la phonologie, la morphologie, la syntaxe et l'axiologie. La phonologie et la morphologie, chacune d'un point de vue parfaitement distinct, traitent du signifiant du signe linguistique. La syntaxe a comme objet l'identification des marques formelles de la mise en relation des signes linguistiques entre eux. L'axiologie permet de dégager les valeurs sémantiques des signes d'une langue donnée.

En outre, l'existence dans les langues de signes linguistiques complexes qui, en dépit de leur complexité, se comportent, avec le contexte, exactement comme les signes simples a entraîné la création d'un chapitre particulier identifié comme la synthématique.

3. Pour la traduction de *symbolon* en tant que « tenant ensemble », voir François Fédier, *Interprétation*, Paris, P.U.F., coll. « Epiméthée », 1985, p. 39-47. Notamment il y commente la phrase d'Aristote : « ἔστι μὲν οὖν τὰ ἐν τῇ φωνῇ τῶν τῆς ψυχῆς παθημάτων σύμβολα » (*Peri Hermeneias*, 16a, 4-5) où Aristote affirme que ce qui est dans la voix tient ensemble avec ce qui affecte l'esprit.

4. Sur l'union du sens et du son, cf. Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale* (trad. franç. N. Ruwet), Paris, Ed. Minuit, 1963, p. 162 et suite : « Il faut analyser systématiquement les sons de la parole à la lumière du sens et le sens lui-même en se référant à la forme phonique. »

Il doit être clair que toute cette analyse se fonde sur la vision de la langue en état de fonctionnement et comme instrument de communication entre des êtres humains vivant en société.

Que chacun de ces chapitres ait droit à une existence théorique parce que autonome ne veut pas dire qu'il soit indépendant des autres. Il est autonome parce que son champ est parfaitement délimité. Il peut dépendre des autres, parce que dans une langue tout dépend de tout. La délimitation du champ propre à chaque chapitre n'est pas toujours chose facile. D'où la tendance à une certaine facilité qui consiste à opérer avec des hybrides comme « morphologie », « morphosyntaxe », « syntactico-sémantique », etc. Cette tendance, cette tentation, à laquelle succombent tant de chercheurs de nos jours, contribue à engendrer le brouillard théorique que la linguistique fonctionnelle essaye de dissiper. Il faut, en fait, avoir une bonne dose de courage pour oser tout mettre en cause sans rien détruire. La nécessité de tout reprendre à la base se fait particulièrement sentir quand il s'agit de la morphologie, espace autonome qui va ici retenir particulièrement notre attention. Dans ce domaine l'enseignement d'André Martinet a rencontré une résistance considérable. En effet, le poids d'une tradition grammaticale orientée vers la graphie, vers des langues flexionnelles où on étudiait en morphologie essentiellement les variations de forme du « mot » a pesé et pèse encore lourdement sur les pratiques linguistiques du xx<sup>e</sup> siècle. Assumer les conséquences d'une linguistique résolument moderne exige qu'on se débarrasse complètement du « mot », terme auquel on ne peut donner un sens précis qu'en référence à la forme graphique. Or, pour ceux qui participent à une civilisation qui n'a jamais cessé d'ériger des idoles aux dieux de l'écriture, abandonner le « mot » semble être une tâche surhumaine, même pour des linguistes.

Cerner le domaine de la morphologie présuppose qu'on a parfaitement cerné celui de la phonologie, étant entendu que la phonologie, comme toute autre approche d'analyse linguistique, étudie la langue en état de fonctionnement et ne se limite pas à la considération de termes isolés. L'identification des unités distinctives discrètes, leurs réalisations, leurs possibilités de combinaison, le conditionnement purement phonique de leur comportement, sont la matière de la phonologie. « Établir le système phonologique d'une langue, c'est proprement dégager quels sont les traits phoniques que les sujets qui la parlent sont capables de produire, de

distinguer et de combiner pour composer les signifiants de la langue »<sup>5</sup>.

Ce qui est important à signaler est que les latitudes et les contraintes articulatoires, soutenues par la tension différentielle du signe, une fois dégagées par l'analyse phonologique, s'imposent à l'ensemble de la langue.

Avec la morphologie, l'approche du signifiant est tout autre. Nous y devons assumer, en synchronie, certaines conséquences du fait que les langues sont les produits d'une évolution à travers le temps. Il résulte de cette évolution que chacun des signes d'une langue ne se manifeste pas, nécessairement et dans tous les cas, sous une seule et même forme. La morphologie a pour charge d'étudier les variations formelles et non pertinentes de chaque signe linguistique. Ces variations de forme d'un même signe s'imposent à l'usager de la langue et sont déterminées par le contexte. Leur raison d'être, en synchronie, ne peut pas être attribuée à une contrainte phonique — auquel cas elles devraient être étudiées en phonologie.

Il peut arriver que certaines variations systématiques et contextuelles qui s'appliquent à une ou plusieurs classes grammaticales — mais pas toutes — ou à un ensemble de monèmes autrement définis puissent être présentées comme conséquences de contraintes phoniques. Cette possibilité de présenter des phénomènes morphologiques comme étant liés à un conditionnement phonologique a fait penser qu'il faudrait envisager l'existence d'une discipline intermédiaire entre la phonologie et la morphologie qu'on a proposé de désigner comme la morphophonologie ou, avec une haplogogie consciente, la morphologie. En fait, cette liaison établie entre faits morphologiques et conditionnement phonologique n'a de sens qu'en apparence. Si le conditionnement était effectivement dû à des raisons purement phoniques, il n'y aurait aucune raison pour qu'il ne fonctionne pas d'une façon générale partout dans la langue. S'il se trouve limité à certains cas particuliers, c'est parce que les contraintes ne sont nullement *purement* phoniques.

Le cas de l'harmonie vocalique du turc est intéressant à cet égard. En turc, l'harmonie vocalique n'est plus un fait phonologique. Mais il en reste des traces dans le choix de la forme des

5. André Martinet, De la morphologie, *La Linguistique*, 1, 1, Paris, P.U.F., 1965, p. 21.

modalités nominales et verbales suffixées aux bases lexicales. En effet, tout usager du turc d'Istanbul fera, dans le cas de la modalité du pluriel, *ler/lar*, alterner les deux voyelles en fonction de la nature des voyelles de la syllabe précédente. Il dira donc *at-lar* « les chevaux » et *ev-ler* « les maisons ». Mais ce même locuteur n'éprouvera aucune difficulté à faire figurer dans le même « mot », *anne* « maman » ou *elma* « pomme », par exemple, les deux voyelles *e* et *a* qu'on voudrait mutuellement exclusives. Attribuer l'harmonie vocalique du turc contemporain à la phonologie de la langue est caractéristique du comportement des descripteurs qui ne cherchent pas à définir exactement les temps successifs de la recherche et de la présentation des faits. Il est donc clair que nul locuteur n'aurait de difficulté à prononcer \**at-ler* et \**ev-lar*. En revanche, malgré ses efforts, le turc moyen va tendre à reproduire comme *sytyryktyr* l'emprunt au français *structure* parce que le complexe d'habitudes articulatoires en quoi consiste son système phonologique s'oppose à certaines accumulations de consonnes, en particulier à l'initiale.

Outre les variations formelles du même signe, où la syntaxique trouve naturellement sa part, la morphologie est le chapitre où l'on doit traiter de toutes les contraintes formelles que la langue a acquises au cours de son histoire, à l'exclusion de celles qui résultent des incapacités des sujets à reproduire certaines articulations en général ou dans tel contexte particulier.

Il doit être clair que la position respective des unités signifiantes dans la chaîne peut assumer une fonction significative dans le sens où, par exemple, *le chat mange le rat* est un autre message que *le rat mange le chat*, et ceci n'a rien à voir avec la morphologie. Mais là où la position est imposée par la tradition, où il y a simple contrainte formelle sans implication significative, il y a un trait qui devra figurer dans la présentation de la morphologie de la langue. Fera donc partie de la morphologie de la classe des modalités personnelles espagnoles<sup>6</sup> le fait qu'elles doivent occuper la dernière position dans le syntagme verbal (*encuentra-O encuentra-N*); dans la présentation de la morphologie du français devront figurer des indications relatives aux conditions d'alternance de position des marques personnelles autres que simplement graphiques. De

6. Voir Marcela Oyanedel, *La parole envoyée. Analyse syntaxique d'un corpus écrit d'espagnol du Chili*, thèse pour le doctorat, Université René-Descartes, Paris, 1985, p. 96-101.

la même façon, pour une langue comme le mapuche du Chili ou le turc, où les modalités verbales se suffixent à la base, on précisera en morphologie la position fixe que chacune d'elles devra occuper dans la chaîne du syntagme verbal.

Nous avons envisagé jusqu'ici des faits de variation d'un point de vue qui ne considère que le conditionnement interne des faits linguistiques. Pour cela nous avons fait momentanément abstraction de l'hétérogénéité inhérente à toute communauté linguistique<sup>7</sup>. En fait, le conditionnement interne va de pair avec un conditionnement dû aux variétés d'usage<sup>8</sup>. Il est bien entendu que dans la présentation d'une langue on veillera à identifier toute variation liée à un facteur régional, social, d'âge, de sexe, etc., ou à une situation de communication particulière. Il y a là plusieurs lignes d'orientation qu'il conviendra d'approfondir. De toute façon, après avoir méthodologiquement délimité notre communauté linguistique, nous devons soigneusement distinguer entre des variations qui s'imposent à tout locuteur de la communauté et dans toutes circonstances, ce qui est le domaine propre de l'étude morphologique, et les variations conditionnées par différents usages.

A côté des variations conditionnées, il y a place dans les langues pour des variations libres. Leur identification est extrêmement délicate dans la mesure où il faudra d'abord s'assurer qu'aucun facteur interne ou externe ne conditionne en synchronie leurs manifestations; ceci n'est pas sans poser des difficultés méthodologiques considérables.

Le cas le plus fréquent de variation libre est la fluctuation de phonèmes<sup>9</sup>. Nous avons défini la fluctuation de phonèmes comme « la possibilité pour le même locuteur, dans les mêmes circonstances, de faire alterner librement deux ou plus de deux phonèmes dans la même unité significative, et cela seulement pour certaines

7. Pour la difficulté de définir une communauté linguistique, voir Gisèle Ducos, Plurilinguisme et descriptions de langues, *La Linguistique*, 19, 2, Paris, P.U.F., 1983, p. 55-70, et Anne-Marie Houdebine, *La variété et la dynamique d'un français régional*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université René-Descartes, 1978, p. 148-409.

8. André Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin, 1960, chap. 5.  
9. Le phénomène a été observé vers 1945 par André Martinet et par Kenneth Pike (1947); il a été mis en valeur par Mary Ritchie Key à partir de 1968. On trouvera le premier traitement théorique du phénomène dans le cadre de la linguistique fonctionnelle de l'École de Paris, ainsi que les références bibliographiques dans Christos Clairis, *La fluctuation de phonèmes*, *Dilbilim*, 6, Istanbul, 1981, p. 99-110. Voir aussi pour une mise au point récente, Henriette Walter, *Entre la phonologie et la morphologie. Variantes libres et fluctuations*, *Folia Linguistica*, 17, 1-2, The Hague, Mouton, 1984, p. 65-72.

unités du lexique »<sup>10</sup>. L'étude des fluctuations, négligée jusqu'aux années 80, semble ouvrir de nouvelles perspectives de recherches qui pourraient permettre de cerner de plus près certains problèmes de la dynamique des langues. Il faut bien voir que les faits de variation libre ne se confondent nullement avec les variétés d'usages. Par définition, ils ne sont touchés par aucun conditionnement phonologique ou morphologique. Par conséquent, ils ne peuvent être traités dans aucun de ces chapitres. Dans la perspective que nous avons adoptée au début de cet article, qui affirme l'autonomie de chaque domaine de recherche, le traitement des faits de variation libre doit prendre place dans un chapitre à part. Le contenu de ce chapitre pourrait se définir comme l'étude des variations possibles et non obligatoires, qu'il s'agisse :

- a) Des unités de deuxième articulation sans qu'en soit affectée l'identité des unités de première articulation;
- b) De la combinaison d'unités de première articulation constituant un message sans que soit affectée l'identité de ce dernier.

5, rue Vercingétorix, 75014 Paris.

10. Christos Clairis, *La fluctuation de phonèmes, Dilbilim, 6, Istanbul, 1981, p. 103.*